

BULLETIN MUNICIPAL N° 172**Réunion du conseil municipal
du 19 novembre 2024**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Madame Sandrine LESTOQUOY qui a donné pouvoir à Madame Régine DUFLOS, Monsieur François BOYEZ et Monsieur Mickaël DECHERF.

Secrétaire de séance : Geoffrey LEDOUX

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

Délibération pour ajout d'une tarification de salle municipale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des personnes, ne faisant pas partie de nos associations communales, souhaitent exercer des activités sportives dans nos salles. Nos associations locales bénéficient des locaux gratuitement et d'une subvention annuelle. La question est de savoir si nous devons appliquer un tarif pour des activités sportives ou culturelles extérieures qui bénéficient de cotisation. Il y a la question du coût énergétique et en contrepartie ces animations amènent davantage de rayonnement sur la commune.

Dans le débat qui s'en suit, jugeant le pour ou le contre :

- entre le peu de recettes que cela peut générer,
- le fait que tout ne peut être gratuit pour des extérieurs à la commune
- que si l'activité passait en association du village, nous aurions dû verser une subvention d'au moins 300€
- et l'attractivité complémentaire amenée au rayonnement de la commune,

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour une situation intermédiaire avec un paiement de 150€ par an, du 1^{er} janvier au 31 décembre, payable en 2 fois.

Délibération pour modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la réforme du poste des secrétaires de mairie et au dépôt d'un dossier de promotion

interne, il y a lieu de d'effectuer une modification dans la filière administrative et propose de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet. Le tableau des effectifs serait modifié comme suit :

Emplois permanents

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial Principal à temps complet

Grade : 1^{ère} classe

Ancien effectif = un

Nouvel effectif = un

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur Territorial à temps complet

Ancien effectif = zéro

Nouvel effectif = un

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial à temps complet

Grade : 2^{ème} classe

Ancien effectif = deux

Nouvel effectif = deux

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial à temps non complet

Grade : 2^{ème} classe

Ancien effectif = trois

Nouvel effectif = trois

Emplois non permanents

Cadre d'emploi : Agent polyvalent à temps non complet

Grade : 2^{ème} classe

Ancien effectif = trois

Nouvel effectif = trois

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la révision du tableau des effectifs.

Délibération pour modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la modification du tableau des effectifs, il y a lieu de créer un régime indemnitaire pour le cadre d'emploi « Rédacteur territorial » dans la filière administrative.

Il est proposé le tableau des montants maximum instaurant le RIFSEEP pour cet emploi :

FILIERE ADMINISTRATIVE		IFSE				CIA	
Répartitions des groupes de fonction pour le cadre d'emplois des : REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMUM (PLAFONDS)				MONTANT ANNUEL MAXIMUM	
Groupes de fonctions	Emplois	NON LOGE		AVEC LOGEMENT		Maxi légal	Plafond Mairie
		maxi légal	plafond Mairie	maxi légal	plafond Mairie		
Groupe 1	Secrétaire générale de mairie	17 480	17 480	8 030	8 030	2 380	2 380

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce rajout de ce cadre d'emploi.

Délibération pour vente des parcelles A337 et A469

Monsieur le Maire rappelle que cette vente a déjà été débattue lors de la précédente réunion de conseil lors de l'évocation de l'état d'avancement du projet « béguinage ». Notre notaire a reçu la promesse d'achat et nous réclame la délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire, au vu de l'expérience « TDF » de début d'année, s'est rapproché du contrôle de légalité de la préfecture. Ces parcelles font bien partie du domaine privé de la commune. Il nous est demandé d'avoir une estimation par un expert et notre notaire nous a donné celle-ci. Monsieur le Maire propose un prix de 70.000€ pour les parcelles A337 (785 m²) et A469 (1.830 m²), prix qui permettra de couvrir l'achat de la propriété et tous les frais annexes ayant permis de mettre les terrains à nu. Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur.

Cependant, l'acheteur impose des conditions suspensives dans ce compromis de vente :

- Condition suspensive de permis de construire purgé de tout recours
- Condition suspensive loi sur l'eau
- Condition suspensive dossier archéologie préventive
- Condition suspensive d'obtention d'un prêt.

Une fois cette promesse d'achat faite, il y aura lieu d'attendre l'expiration des conditions suspensives qui peuvent durer plus de 6 mois, pour signer l'acte définitif.

Monsieur le Maire demande ensuite l'accord du conseil municipal d'acter cette vente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de ces parcelles avec les conditions suspensives citées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents attendants

Délibération pour achat de la parcelle A345

Monsieur le Maire rappelle les propos de la dernière réunion. Cet achat rentre dans le projet de revitalisation du centre village. L'achat de cette

propriété permettra la continuité du futur béguinage et la création du « chemin vert » entre l'école et le stade avec tous ses équipements (verger, terrain de sport, city-stade, salles, etc...)

Le prix demandé pour cette parcelle de 3.749 m² est de 10.000€, plus les frais notariés à notre charge. Le notaire sera celui des vendeurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer les documents attendants.

Etat d'avancement des travaux en-cours

Monsieur le Maire propose de faire le point sur tous les autres chantiers en cours :

○ *Béguinage*

Après la signature de la promesse d'achat, il faudra attendre au moins 6 mois avant de signer définitivement l'acte de vente. Monsieur le Maire montre au conseil, les esquisses reçues de l'architecte de ce que sera le futur béguinage.

○ *Chemin vert*

- Celui-ci devait partir de la cour de l'école, passer par le jardin voisin et arriver à la parcelle A345 que nous allons acquérir. Les propriétaires ne sont plus vendeurs. L'accès version cour pour arriver au stade, passera donc à l'avenir par l'allée centrale du béguinage pour arriver à la parcelle A345. Par contre, les propriétaires concèdent à la commune, un droit de passage afin d'entretenir l'arrière des bâtiments (cantine et classe). Un document sera prochainement signé pour formaliser cet accord.

- Nous avons rencontré l'AFAPEI ce matin pour de nouveaux devis dans la parcelle A345 pour un chemin carrossable à pied ou à vélo et le remplacement de la haie par un grillage souple.

○ *Puits West-Yeuse*

Les travaux vont démarrer cette semaine et devraient durer une semaine. Pendant le temps des travaux, l'équipe utilisera la salle des aînés pour se restaurer

○ *Cour de l'école*

Nous avons rencontré l'entreprise RAMERY vendredi 15 novembre pour l'obtention de devis pour un assainissement aux normes de l'école – cantine – mairie. Dans le même temps, dans le cadre des ilots de fraîcheur prévus dans la revitalisation du centre village, une pergola sera chiffrée pour protéger le préau du vent et de la pluie, tout en ramenant de la fraîcheur l'été. Des devis nous seront

envoyés pour la prochaine réunion de conseil de décembre.

○ **Achat camion**

Nous rencontrons ce vendredi, une société d'espace verts pour l'achat d'un camion IVECO de 2018 à 117.000 kms. Il est proposé à 17.000 € TTC. Le contrôle technique est OK.

○ **Isolation grenier**

Notre dossier de subvention passera le 12 décembre à la CCPO. Passé cette date, et si la subvention est accordée, le devis sera signé et les travaux pourront démarrer en janvier.

○ **Réparation menuiseries de la salle du Bois Clet**

Nous avons reçu le devis de la part de la société 2ML. Celui-ci est nettement plus avantageux que les précédents. Rappelons qu'une prise en charge à 100% est prévue par Ramery Construction, qui a repris la société ayant construit notre salle des fêtes.

○ **Chicanes Rue de l'église**

Des essais ont démarré hier, rue de l'église. Un point sera fait avec les riverains dans un mois par Monsieur François BOYEZ, conseiller en charge de la sécurité. La population est invitée à s'exprimer sur cette expérimentation et une décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

○ **Vidéo surveillance**

Monsieur François BOYEZ, en présence de Monsieur le Maire, a reçu ce jour, l'adjudant de gendarmerie en charge de cette expertise et le major d'Ardres. Le rapport reprend toute la commune. Cela équivaut à un cahier des charges pour la demande de devis. L'estimation basse serait supérieure à 70.000€ et avec très peu de subventions accessibles. Le rapport sera envoyé aux conseillers et une décision sera prise lors du budget primitif 2025.

○ **Réparation église**

Les travaux consécutifs à la tempête de novembre 2023 sont terminés. En ce qui concerne le projet de rejointoiement et de remplacement des pierres, des rendez-vous seront pris en début d'année.

○ **Muret église et mairie accord pour démarrage**

Le démarrage des travaux est prévu courant décembre avec paiement en 2025. Pour une

tranquillité d'exécution, pendant le rejointoiement de ceux de l'église, la rue de l'Abbé Duchateau sera fermée (sauf locataires presbytère et personnel communal)

○ **Panneau au Sacré-Cœur**

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire fin 2023, un panneau sera installé début 2025 pour souhaiter la bienvenue. Il sera réalisé par le lycée professionnel de Marquise.

○ **Randonnée de la CCPO 2025**

Celle-ci aura lieu le vendredi 1^{er} août au départ de Yeuse. Une première réunion de préparation se tiendra en mairie le 10 décembre prochain

○ **Voirie 2025**

Nous attendons l'accord de subvention en mars 2025, pour démarrer la réfection du haut de la rue du Fresne

Questions diverses

- Monsieur Patrick DESBARBIEUX a assisté, en qualité de correspondant défense à la réunion annuelle qui s'est tenue le 14 novembre. Il débrieife un compte-rendu appuyant notamment sur les difficultés actuelles dans les missions de l'armée. Il enchaîne ensuite sur un bref compte-rendu de l'assemblée générale de l'UNC qui s'est tenue la veille.

- Dans les nouvelles pratiques sportives au sein du village, il y a :

- Le Kangoo Jump (gymnastique avec chaussure à ressort) le mercredi de 18h45 à 19h45 dans la salle du Bois Clet

- Le Yoga, le mardi du 18h30 à 19h30 dans la salle des associations

- Il sera proposé aux élus et au personnel en 2025, une formation de rappel de secourisme

- Monsieur Bruno VALQUE propose une modification des heures d'ouverture et fermeture de l'éclairage public :

- Le matin, ouverture à 6h15 au lieu de 5h30

- Le soir, fermeture à 20h30 au lieu de 20h

Cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

Prochaine réunion de conseil le jeudi 19 décembre à 19 heures.

COURS DE YOGA LANDRETHUN-LÈS-ARDRES

À PARTIR DU 3 DÉCEMBRE 2024

TOUS LES MARDIS
DE 18H30 À 19H30
SALLE ASSOCIATIVE DU BOIS-CLET

10€/COURS, ABONNEMENT
MENSUEL

Séance d'essai
offerte!

Places
limitées!



INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE AU
06.95.15.32.79

BALADE DE SAINT NICOLAS

Vendredi 6 décembre 2024

Départ à 18h30 de la salle des associations

Chocolats chauds et biscuits offerts



Marché de Noël

Landrethun Lez Ardres

Le Dimanche
1^{er} décembre 2024
de 10h à 18h

Salle du « Bois Clet »
Rue du stade

Artisans
et créateurs

Soupe au potiron
Chocolat Chaud
Vin chaud
Restauration

Passage
du Père Noël
à 11h
et 16h00

Pour toute information ou réservation,
Merci de contacter le 06 76 35 11 26 ou noel.landrethunlezardres@gmail.com

ARBRE DE NOËL

Vendredi 13 décembre 2024

Salle du Bois Clet

Ouverture des portes à 18h15

Chants à 18h30

Spectacle Les Mimimos à 19h00

Distribution de friandises par le père Noël

Vœux de la municipalité

le dimanche
5 janvier 2025
à 11 heures